

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 41985

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 23978 de Mme Biémouret

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« sociale »,

insérer le mot :

« et d'égalité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est fondamental que l'égalité soit un marqueur de l'ensemble de la réforme des retraites, à l'inverse de ce qui est en cours actuellement.